

C'est le nom de la prime que tout propriétaire dans Luçon peut demander pour améliorer les performances énergétiques de son habitation.



Cette subvention d'un montant de 2.100 € peut être octroyée si le propriétaire répond aux critères de ressources et que les travaux permettent de gagner au moins 25% de consommation énergétique.

Elle s'ajoute à d'autres aides que l' [Anah](#) attribue selon certaines conditions de revenus. Pour les détails se renseigner auprès des services de la mairie de Luçon.

Cette prime sera attribuée de 2011 à 2017.